



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 14 décembre 2021 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Gail Anne Daoust ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT absente : Madame la conseillère Jessica Maheu.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil et l'assistance qu'un enregistrement audio de la présente séance est en cours.

Le maire, monsieur Roland Montpetit, soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2022;
4. Plan triennale 2022-2024;
5. Période de questions (relatives au point 3 et 4 seulement);
6. Levée de la séance extraordinaire.

S2021-12-259

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 14 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S2021-12-260

ADOPTION DU BUDGET 2022

ATTENDU QUE les dépenses prévues au budget 2022 s'établissent à 2 529 872,00 \$;

ATTENDU QUE les recettes non foncières représentent un montant de 1 135 619,00 \$;

ATTENDU QU'afin d'obtenir un budget équilibré (revenus et charges) un montant de 2 529 872,00 \$ doit provenir des recettes foncières;

ATTENDU QUE la valeur imposable des immeubles portés au rôle pour 2022 est présentement de 217 852 000,00 \$;

ATTENDU QUE le budget 2022 est composé des charges et des revenus suivants :

CHARGES

ADMINISTRATION	544 241,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	264 744,00 \$
TRANSPORT	729 553,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	250 021,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	122 746,00 \$
LOISIR & CULTURE	218 663,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	41 297,00 \$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	143 607,00 \$
ACQUISITION D'IMMOBILISATION	272 000,00 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES	53 000,00 \$
APPROPRIATION DU SURPLUS	-110 000,00 \$
TOTAL :	2 529 872,00 \$

REVENUS

TAXATION FONCIÈRE	1 394 253,00 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	330 124,00 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	48 599,00 \$
TRANSFERTS	294 733,00 \$
SERVICES RENDUS	285 407,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	155 301,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	6 000,00 \$
INTÉRÊTS	15 500,00 \$
TOTAL :	2 529 872,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QU'une taxe foncière de 64 ¢ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2022;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un taux d'intérêt annuel de 13 % soit facturé sur les arrérages;

ET QU'un taux de pénalité annuel de 5 % soit facturé sur les arrérages.

Adoptée à l'unanimité.

S2021-12-261

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2024

ATTENDU le budget 2022 proposé;

ATTENDU la planification stratégique du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte son plan triennal d'immobilisation 2022-2024 comme suit ;



PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2024

Initiatives	Coût	Année
Développement		
}Borne électrique	20 000.00 \$	2022
}Sentier du Lièvre	15 000.00 \$	2022
}Panneau numérique	27 000.00 \$	2022
}Sentier du Lièvre	10 000.00 \$	2023
}Sentier Albatros secteur village	15 000.00 \$	2023
}Toilettes parc municipal	25 000.00 \$	2023
}Embellissement du village	50 000.00 \$	2023
}Embellissement du village	50 000.00 \$	2024
Gestion administrative		
}Thermopompe salle du conseil	2 500.00 \$	2022
Travaux publics		
}Réfection des plafonds	10 000.00 \$	2022
}Tracteur à gazon	10 000.00 \$	2022
}Entrepôt extérieur garage	25 000.00 \$	2022
}Glissières	60 000.00 \$	2022
}Entrepôt sable/sel	100 000.00 \$	2023
}Asphaltage	900 000.00 \$	2023
}Trottoirs	100 000.00 \$	2024
Urbanisme		
}PGMR-Éco-centre - Réalisation	125 000.00 \$	2022
}Chenil municipal	5 000.00 \$	2023
}Aménagement débarcadère Lac-Vert	10 000.00 \$	2023
}Accès aux plans d'eau	10 000.00 \$	2023
}Accès aux plans d'eau	10 000.00 \$	2024
Loisirs et culture		
}Accès mobilité réduite sous sol Centre communautaire	25 000.00 \$	2022
}Trampoline	10 000.00 \$	2022
}Rampe d'accès et éclairage stationnement Centre communautaire	125 000.00 \$	2022
}Entrepôt Centre communautaire	50 000.00 \$	2022
}Génératrice Centre communautaire	100 000.00 \$	2022
}Dév. du parc du Centre communautaire	50 000.00 \$	2022
}Dév. du parc du Centre communautaire	50 000.00 \$	2023
}Dév. du parc du Centre communautaire	50 000.00 \$	2024
Total	654 500.00 \$	2022
Total	1 175 000.00 \$	2023
Total	210 000.00 \$	2024

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

S2021-12-262

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (19 h 11)

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....

.....
Roland Montpetit, maire
trésorière

Anik Morin, secrétaire-

Je, Roland Montpetit, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.